

Séance du 28 novembre 1924

Présents: M. M. Hayez, Bachellet, Chambenoit, Herbert, Lebrun, de Lubinac, Joridet, Mercier-Huon, Pasqual, Puvion, Rod. Couron, Lesi ateurs.

M. M. Acaumbay, Courtehaus, Crespel, Desjardins, Lem. Loeffler, Feraud, Jannuy, Schmidt, Klotz, Lenoir, de Lun, Nicolle, Philippotiaux, Servais, Villemant, Lepetit.

La séance est ouverte à quatorze heures dix sous la présidence de M. Hayez.

M. Acaumbay fait l'exposé de la question des comou. Il n'y a encore rien d'officiel, mais il a appris que s'on était noté point de les interdire, sauf dans certains cas particuliers, ou l'incapacité de remplir serait démontrée. Qu'un accord lieu, on allait leur appliquer une taxe de 10 %, avec effet rétroactif au 11 novembre 1919. Il trouve cette mesure de rétroactivité très grave, contraire aux Principes Généraux de notre Droit; contraire également à l'Équité, car il ne s'agit pas dans cette opération d'un enrichissement. Au début de celle-ci l'on trouve un immeuble détruit, et l'opération terminée un immeuble reconstruit. La somme d'argent intervenant seulement comme moyen d'échange.

M. Klotz donne ensuite le compte rendu de la conférence du 27 novembre avec le Président du Conseil, assisté de ses ministres des Finances et des Régions libérées sur la politique du gouvernement au sujet de la reconstruction des Régions Dévastées.

Le Ministre des R. L. a fait connaître ses projets, que le Président du Conseil ignorait. Il n'y a donc pas de politique du gouvernement d'engagé, mais seulement des travaux très menaçants. 6

Le Président du Conseil s'est montré très conciliant dans la discussion, et a parlé en homme de cœur et de gouvernement. Il a proposé que le groupe Interparlementaire des Départements Dévastés, reconnu, d'accord avec le Gouvernement une politique de réparation.

Le Président du Conseil voudrait connaître le Budget de la reconstruction, à cet effet, il demande que l'on établisse, d'une part les dépenses, et d'autre part les Recettes, et les moyens.

Les dépenses qui restent à effectuer se chiffrent à 22 milliards environ, (évaluation donnée par M. Philippoteaux, Président de la Commission des Régions Libérées de la Chambre)

Pour arriver à un résultat, M. Herriot a demandé au Ministre des Finances d'affecter aux Régions libérées une partie des ressources du plan Dawes, ce qui a été accepté.

Le Président du Conseil a demandé en fin de compte qu'il y ait une nouvelle conférence entre le Gouvernement et les représentants du groupe, le mardi 2 Novembre à vingt une heures et demie, où les représentants du Groupe porteraient des propositions de façon à essayer d'arriver à un résultat positif.

M. Desjardins s'étonne que le Gouvernement ne désaisisse de son droit d'initiative, et demande aux représentants du groupe d'établir les ressources nécessaires au financement de la reconstruction des Régions dévastées.

M. Klotz répond que le Gouvernement ne veut désavouer d'aucune de ses prérogatives, et il a bien demandé à la délégation du groupe, mais lui a simplement proposé une collaboration. Qu'il eût été utile de l'accepter, surtout étant donné les dispositions des Ministres

des Finances et des Revenus, les idées émises, les Régions libérées. Qu'en tous cas, si ces pourparlers ne réussissent aucun jour, ce travail pourrait servir de contre-proposition.

M. Philippoteaux dit qu'il a appris par une personne digne de foi qu'il y avait 3 milliards d'excédent de payés aux ministères, par erreur des services. Les erreurs ne seraient produites par la non concordance des comptes ouverts par provision, et des comptes définitifs.

M. Loucheur se montre très sceptique sur les 3 milliards payés aux ministères. Ce chiffre lui paraît trop fort pour être vrai.

Il explique ensuite, qu'à son avis, l'on peut suivre 2 politiques:

Ou bien attendre les projets du gouvernement et les combattre. Dans cette voie, il estime, etant donné l'état d'esprit de la Chambre, que les représentants des Départements Devants seront battus à une grande majorité.

Ou bien prendre une initiative. Mais il faut dans cette hypothèse, que tous les partis politiques soient représentés dans cette Commission, de façon à ce que chaque parti prenne ses responsabilités et soit lié à cette Politique.

Après un vote à main levée, cette proposition est acceptée à l'unanimité.

Le Président propose de nommer la Commission chargée d'établir un texte. Sont désignés par acclamation les membres de la délégation désignée pour assister à la Conférence et en plus M. Desjardins et Louis Heaury.

M. Klotz demande que cette Commission se mette immédiatement à ce travail difficile et délicat, pour pouvoir établir un Texte qui sera soumis à l'approbation du Groupe à une réunion tenue avant la prochaine séance à la présidence du Conseil qui doit avoir lieu le mardi suivant à 21<sup>h</sup> 1/2.

Cette réunion est fixée au mardi dans l'après-midi. La séance est levée à quinze heures trente.